

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 71 (1920)
Heft: 4

Nachruf: Nos morts

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'hui à la connaissance de l'assemblée le résultat des délibérations de cette commission, se composant d'un projet d'arrêté du Conseil fédéral, qui prévoit une augmentation notable des indemnités allouées aux inspecteurs, d'une part, et aux stagiaires, d'autre part.

La séance est levée à 11 heures 45.

Château-d'Oex, le 12 novembre 1919.

Le Président du Comité cantonal:

M. von der Weid.

Les secrétaires:

R. Niggli, A.-J. Schlatter.

NOS MORTS.

† Florentin Piguet, inspecteur forestier.

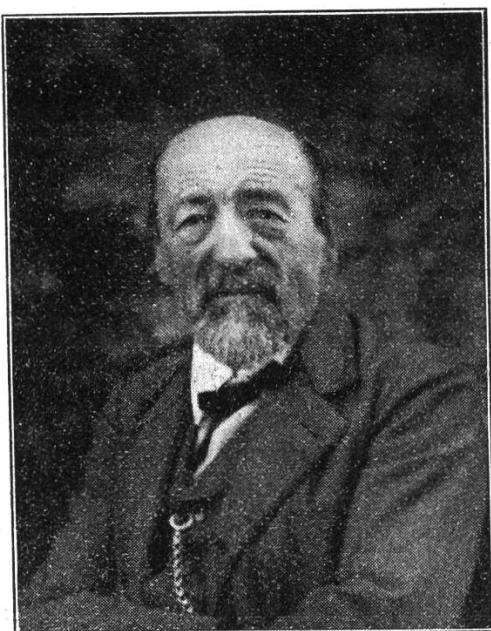
M. Fl. Piguet, mort au Sentier, le 27 février 1920, après une longue et cruelle maladie, était le dernier représentant de sa génération dans le corps forestier vaudois. Les débuts de sa belle carrière de 46 ans de service actif remontent, en effet, à l'époque où la surveillance des forêts du canton de Vaud était impartie à six inspecteurs seulement, chargés de parcourir des arrondissements d'une étendue invraisemblable. Il fallait des hommes de la trempe d'un Charles Bertholet, d'un Florentin Piguet, pour faire face à la grandeur de la tâche et pour endurer les marches forcées que le service d'alors exigeait.

Né en 1846, au Sentier, F. Piguet, après avoir suivi l'école de son village, fréquenta l'école secondaire de Morges, ensuite le Gymnase de St-Gall, enfin l'Ecole forestière fédérale de Zurich, dans le même cours que M. F. Fankhauser. Ne trouvant pas tout de suite de l'occupation comme forestier, il fit son stage réglementaire chez un géomètre et obtint en 1872 son brevet pour cette branche; mais il resta néanmoins fidèle à sa vocation première.

De 1872 à 1873, Fl. Piguet fonctionne comme inspecteur forestier de sa commune d'origine, le Chenit, la deuxième du canton pour l'étendue du domaine forestier. En 1874, il est appelé au poste de sous-inspecteur de l'arrondissement de Morges et chargé comme tel de la gestion des forêts de la Vallée de Joux et des communes de Montricher, l'Isle et Mont-la-Ville. En 1884, succédant à M. Puenzieux, promu chef de service, il devient inspecteur de l'arrondissement de Lausanne jusqu'en 1890, où il fait échange avec M. Bertholet, jusqu'alors à la tête de l'arrondissement de Morges. A ce moment, Fl. Piguet élit domicile à la Vallée et restera chef de cet arrondissement, lorsqu'il fut séparé de celui de Morges. Ainsi il dirigea ces forêts du haut Jura durant 28 ans, jusqu'en 1918, date à laquelle son état de santé l'obligea à donner sa démission.

Cette carrière fut, dans des circonstances variées, tout entière remplie d'un travail acharné et de fidélité au devoir. La tâche fut

particulièrement ardue à la Vallée où, à la gestion de trois communes, extrêmement riches en forêts, s'ajoutait le vaste domaine forestier de l'Etat, en particulier le Risoud avec ses 3000 ha. C'est à la garde de ce joyau forestier que Fl. Piguet s'est dévoué avec un soin jaloux. Conscient de ce que le Risoud constituait une forêt unique en son genre dans le canton et même dans toute la Suisse, le défunt était opposé, non sans raison, à l'idée du partage de ce magnifique massif et il a fait tout ce qu'il a pu pour dissuader M. Puenzieux, alors inspecteur cantonal des forêts, et le Conseil d'Etat, de mettre ce projet à



Florentin Piguet

exécution. La réalisation de ce démembrément du Risoud, en 1903, fut la grande déception de sa vie.

Comme sylviculteur, sa gestion fut prudente et circonspecte, orientée avant tout vers la conservation des forêts dont il avait la surveillance. Vis-à-vis des communes, il veillait strictement à l'application des aménagements. Sa franchise et sa droiture ne le prédisposaient pas aux compromissions et aux faiblesses dont les forêts eussent été les victimes.

Dans la gestion des forêts de l'Etat, en particulier dans celle du Risoud, Fl. Piguet était bridé non seulement par la constitution extraordinaire de ce massif suranné, occupant à une altitude élevée, dans un climat excessif, des terrains rocheux d'une fertilité diminuée, mais encore par des considérations de politique économique, provenant des droits d'usage que les habitants de la Vallée étaient autorisés à faire valoir sur cette forêt. D'ailleurs, l'absence de bons chemins, l'impossibilité d'exporter des bois de feu vu le manque d'une voie ferrée, la surabondance des bois d'éclaircie, tout cela devait empêcher jusque dans

les premières années du présent siècle, de donner le développement désirable aux coupes d'amélioration. Les martelages se concentraient essentiellement sur les bois de service les plus marchands. Néanmoins, ce sont de grandes richesses que ses successeurs ont encore trouvées dans ces massifs, richesses qui sont tout à l'honneur de sa gestion. Les Usagers des communes de la Vallée de Joux, devenus par le partage cohéritiers de ces trésors, sont loin d'en vouloir à Fl. Piguet de son traitement conservateur. Enfin le Conseil d'Etat lui-même, à l'occasion de la démission de ce fidèle serviteur, a tenu de lui marquer toute son estime en lui adressant une lettre des plus flatteuses de remerciements et de félicitations.

Cet hommage venait d'autant plus à son heure que Fl. Piguet était la modestie même. Il n'a jamais fait étalage des connaissances approfondies de la forêt du haut Jura que lui donnait sa longue pratique. Il est regrettable même qu'il n'ait pas publié dans le Journal forestier quelques-uns des préceptes judicieux que renferment les plans d'aménagement qu'il établissait avec tant de soin. Mais il ne cherchait pas à s'imposer. Il restait sur la défensive vis-à-vis des contradicteurs, sans jamais se départir de son urbanité ni de son ton d'esprit conciliant. C'était un plaisir de parcourir avec lui les profondeurs presque vierges du Risoud, un plaisir aussi de jouir de sa cordiale hospitalité au milieu des siens, un plaisir encore de découvrir en cet homme faisant son devoir sans bruit, un citoyen indépendant et dévoué, qui savait se passionner pour toutes les bonnes causes et être catégorique dans son blâme envers les ennemis de la patrie, aussi bien ceux d'en haut que ceux d'en bas.

N'ayant plus à craindre de froisser la modestie du vénéré défunt, c'était un devoir de rappeler ici quel était ce fidèle serviteur de la forêt et le bon citoyen que nous venons de perdre.

R. I. P.

A. P...y.

COMMUNICATIONS.

Réunion d'hiver de la Société vaudoise des forestiers (21 février 1920).

Environ 140 sociétaires et invités remplissent le grand auditoire Rambert, au Palais de Rumine, lorsque le président M. *de Luze* ouvre la séance. On distribue le *rapport annuel* qui nous apprend que l'effectif de la Société est de 386 membres, dont 8 à l'étranger. En 1919, on a compté 40 admissions et une démission. Quatorze candidats, dont un Français, sont admis au cours de la séance. L'assemblée honore le souvenir des sociétaires morts l'an passé; ce sont: MM. Isaac Oyez-Ponnaz, James Roulet, Jérôme Tailleri et Eugène Simon.